

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 2 NOVEMBRE 2006**

Le gouvernement, réuni le 2 novembre 2006, a pris des arrêtés.

Soutien aux actions de formation syndicale

Le gouvernement a décidé de participer, à hauteur de 12 millions CFP, au financement des actions de formation des organisations syndicales de salariés, reconnues représentatives. Ceci, à raison d'un million CFP par mille voix obtenues aux élections qui ont servi de base à la reconnaissance de la représentativité syndicale.

Rappelons qu'en janvier 2006, le gouvernement avait proposé aux syndicats cinq mesures destinées à améliorer le dialogue social. La première de ces mesures consistait en l'attribution à chaque syndicat représentatif d'une dotation ayant pour objet exclusif le financement d'actions de formation. Il s'agit de répondre à une demande pressante des organisations syndicales qui financent difficilement la formation de leurs responsables.

Cette dotation est conditionnée par la signature d'une convention entre le gouvernement et chacun des syndicats bénéficiaires et justifiée par le dépôt d'un dossier de formation. Elle est répartie de la façon suivante :

Nom du syndicat	Total des voix obtenues	Montant de la subvention
USTKE	3 976	3 millions CFP
USOENC	3 958	3 millions CFP
UT/CFE-CGC	1 810	1 million CFP
FSFAOFP	1 696	1 million CFP
CSTNC SOINC	1 485	1 million CFP
CGT/FO	1 445	1 million CFP
COGETRA	1 150	1 million CFP
Union SOTPM	1 038	1 million CFP

Cellules de reclassement pour des salariés licenciés

Le gouvernement a accordé une subvention exceptionnelle de 4.400.000 F à l'entreprise SAVOIR FAIRE pour le soutien et l'accompagnement personnalisé de salariés licenciés dans leur reclassement externe. La subvention se répartit comme suit :

- 1.800.000 F pour la mise en place de la cellule de reclassement des salariés licenciés par la société SOPAC à la suite du plan social présenté par la société. Cela permettra le suivi de 15 personnes sur une durée de 9 mois pour un coût de 200.000 F par salarié. La Nouvelle-Calédonie participe à hauteur de 120.000 F par personne, le solde est supporté par l'entreprise.
- 2.600.000 F pour la cellule de reclassement des salariés de BUT licenciés après la mise en liquidation de l'entreprise. Cela concerne 13 personnes pour la période du 24 juillet 2006 au 2 février 2007 pour un coût de 200.000 F par salarié supporté intégralement par la Nouvelle-Calédonie, l'entreprise en liquidation n'ayant pu participer au financement.

Périodes des soldes pour 2007

En 2007, les soldes auront lieu du 6 janvier au 3 février 2007 puis du 28 juillet au 25 août 2007. Ces dates ont été fixées à la suite d'une large concertation des professionnels, de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et du syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie.

Rencontres interchorales et semaine des arts à l'école

Compte tenu des enjeux pédagogiques et culturels de deux projets, - les rencontres interchorales et la semaine des arts à l'école -, le gouvernement a attribué une subvention de 900.000 F pour le déplacement des élèves dans les trois provinces.

En 2006 sont organisées

- 16 rencontres interchorales sur tout le territoire, ce qui représente 70 écoles et environ 1750 élèves. Deux journées de rencontres sont prévues, les 2 et 3 novembre 2006 au centre culturel Tjibaou, durant lesquelles 28 écoles (1498 choristes) chanteront des créations sur le thème d'un « voyage autour du monde ».
- 3 expositions durant la "semaine des arts à l'école".

Ces projets permettent aux élèves de découvrir de nouveaux espaces (le centre culturel Tjibaou, les centres culturels des provinces Nord et Iles) mais aussi de promouvoir la culture artistique et de développer la notion du « vivre ensemble » par un échange interculturel.

Subventions

Des subventions d'un montant global de 5.076.000 F ont été attribuées aux associations et organismes intervenant dans les domaines « jeunesse sports, loisirs et culture » :

AFOCAL	300 000
Association sportive Grupo Capoeira	200 000
Association des marcheurs du Mt Dore	100 000
Association du Golf Club de Dumbéa	500 000
Association Langues et découvertes	140 000
Association pour le développement nautique calédonien	200 000
Association Solidarité Citoyenneté Do Kamo	250 000
Association sportive automobile de NC	300 000
Collège Ste Marie (Païta)	150 000
CTEJASC	1 200 000
Fédération Jeunesse Adventiste de NC	100 000

Handi Golf de Dumbéa	16 000
Ligue Calédonienne de voile	300 000
Ligue de tennis de table	120 000
Moto club de Païta	500 000
OMS de Païta	50 000
OMS de Ponérihouen	50 000
Racing Club de Poindimié (Stock car)	200 000
Syndicat d'initiative de Sarraméa	300 000
VTT Passion	100 000

TOTAL

5 076 000 F

Formalités précisées pour le dédouanement

Dans le cadre du système de dédouanement automatisé mis en place en janvier 2005, le gouvernement a défini par arrêté la forme du manifeste qui comprend les données sommaires relatives à une cargaison. Elles sont utilisées par le service des douanes afin de s'assurer que toutes les marchandises manifestées sont prises en charge, et seront ultérieurement déclarées en détail.

Mesures de chômage partiel

Les sociétés SARL STATION DU STADE MAGENTA et SOCANORD ont été admises à bénéficier de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel. Les allocations seront versées respectivement à :

- six salariés, pour un montant global de 420.386 F représentant 936 heures indemnisables pour une période de quatre semaines à compter du 16 octobre 2006.
- dix-huit salariés, pour un montant global de 1.261.157 F pour 2808 heures indemnisables pour une période de 4 semaines à compte du 4 octobre 2006.

Divers

- Le gouvernement a arrêté la composition de la commission des prix et celle de la commission de propagande électorale en vue des élections à la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie le 12 décembre 2006.
- La décision modificative n°2 du budget 2006 de la bibliothèque Bernheim est arrêtée en recettes à la somme de 5.414.004 F et en dépenses à la somme de 6.214.004 F faisant apparaître un résultat déficitaire de 800.000 F. Son budget, ainsi rectifié, est arrêté en recettes à la somme de 360.326.357 F et en dépenses à la somme de 370.811.012 F faisant apparaître un résultat global déficitaire de 10.484.655 F qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.
- Le gouvernement a accordé deux certificats d'inscription au registre de TRP (Transport routier de personnes), 12 cartes professionnelles de conducteurs de TRP, une autorisation d'exploitation de VLC (véhicules de location avec chauffeur) et 5 autorisations de transport de VLC.

- La société « Plein Sud » a modifié sa gérance. Désormais M. Jean-Pierre DEBANT en sera l'unique gérant. Par ailleurs, les sociétés « ACG GESTION » et « ACG PROMOTION » ont également un gérant unique M. Christophe GRANGE.
- Mesdames Myriama TUTURU et Sarine Wild sont autorisées à pratiquer le démarchage et la vente à domicile en Nouvelle-Calédonie
- Le gouvernement a autorisé l'organisation d'une loterie par l'APE de l'école Emily Panné pour un montant de 400.000 CFP.

Enfin le gouvernement a émis un avis favorable sur un projet de décret relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.